

LA GASPÉSIE CRÉE POUR L'UKRAINE



Les artistes en arts visuels et en littérature de la Gaspésie se joignent aux artistes de la musique afin de présenter un encaissement en art, au profit du peuple ukrainien.



КАНАДСЬКО - УКРАЇНСЬКА ФУНДАЦІЯ
CANADA UKRAINE FOUNDATION
FONDATION CANADA UKRAINE

31 mars 2022

Projet : **LA GASPÉSIE CRÉE POUR L'UKRAINE**

Parallèlement au spectacle LA GASPÉSIE CHANTE POUR L'UKRAINE, nous avons décidé d'organiser un encaissement d'œuvres d'art dont tous les fonds amassés seront envoyés à la Fondation Canada Ukraine.

Consignes :

1. Les œuvres doivent être offertes gratuitement par des artistes professionnels gaspésiens *.
2. Vous pouvez soumettre une œuvre déjà créée ou en réaliser une toute nouvelle.
3. Le format des œuvres acceptées doit être entre 12 x 12 po et 18 x 24 po (pour ce qui est de la peinture et de la photographie). Les dimensions d'une sculpture ne doivent pas dépasser 2 pi x 3 pi.
4. Un texte pourra être accepté s'il est incorporé sur une toile. Une œuvre unique, comme un livre d'art, sera aussi acceptée.
5. Le comité de l'encaissement se réserve le droit de refuser une œuvre. Nous vous invitons à envoyer une photo de votre œuvre avant de nous la faire parvenir, si vous voulez être certain.e que nous l'accepterons.
6. Le retour des œuvres non vendues est de la responsabilité des artistes.
7. Les œuvres doivent être reçues avant le mercredi 13 avril à 16h, au Centre culturel de Paspébiac, à l'attention de Chantal Robitaille, directrice du Centre, à l'adresse : 7, Bd Gérard D. Levesque Est, Paspébiac (Québec) G0C 2K0 .
8. L'accrochage des œuvres se fera les 14 et 15 avril.

9. L'encan se tiendra du 15 au 23 avril, au Centre culturel de Paspébiac. Il sera possible de proposer votre enchère en ligne, jusqu'à 20h le 23 avril, soir du spectacle-bénéfice.
10. Le prix des œuvres débutera à 25\$. Les enchères augmenteront par tranche de 5\$ jusqu'à ce qu'on ferme les enchères à 20h le 23 avril.
11. Les acheteurs devront prendre possession de leur achat en main propre. Tous les coûts de livraison sont de la responsabilité de l'acheteur.

- 👉 * Pour le projet, un artiste est considéré professionnel si :
- Il se déclare artiste professionnel(le);
 - Il crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte ou offre ses services, moyennant rémunération, à titre de créateur, d'auteur ou d'interprète;
 - Il vend lui-même ses œuvres, ses œuvres sont vendues en ligne, en galerie ou en boutique.

Responsables : Anick Loisel
artiste
anickloisel@gmail.com
418-752-4417

Chantal Robitaille
Directrice - Centre culturel de Paspébiac
culture@villepaspebiac.ca
418-752-2277, poste 208